

COMMUNE DE JUPRELLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE :  
LA STRATÉGIE BIODIVERSITÉ 360°  
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PLANS ET PROGRAMMES  
(CODE DE L'ENVIRONNEMENT – LIVRE I<sup>ER</sup>)

ENQUÊTE PUBLIQUE - PROLONGATION

Le Collège Communal informe la population qu'une enquête publique est organisée, sur l'entité, à la demande du Gouvernement wallon :

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Personne de contact
3 juillet 2023	Lundi 3 juillet 2023	Lundi 2 octobre 2023	Madame HAVET 04/278.75.68

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, et les lundis jusqu'à 20 heures à l'adresse suivante : Rue de l'Eglise 20 à 4450 Juprelle.

Conformément au code de l'environnement, cette enquête sera suspendue du 16 juillet au 15 août compris. Le dossier ne pourra donc pas être consulté durant cette période.

**Le dossier est également consultable sur le site Internet de la commune ou sur le site internet du Portail environnement de la Wallonie via le lien suivant :**

<http://environnement.wallonie.be/enquetes-publiques/biodiversite/>

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures ou le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du service urbanisme de la commune.

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet (voir cadre ci-dessus).

**Tout intéressé souhaitant formuler des observations écrites, par voie postale ou électroniques, peut envoyer ses remarques (pour le 11 septembre au plus tard) à l'administration communale ou en contactant le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement à l'adresse suivante :**

<b>Projets d'arrêtés du gouvernement wallon</b>
Via courriel : <a href="mailto:Enquetepublique.biodiversite@spw.wallonie.be">Enquetepublique.biodiversite@spw.wallonie.be</a>

Juprelle, le 10-08-2023.

Le Directeur Général

Par le Collège



Le Bourgmestre,

A l'initiative du Gouvernement wallon, ce projet, de catégorie A.1., est soumis à enquête publique en vertu de l'article D. 29-1, du Livre I<sup>er</sup>, du Code de l'Environnement. Ce projet a également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D.53, du Livre I<sup>er</sup>, du Code de l'Environnement. Ce projet est également soumis aux consultations transfrontières. Suite à l'enquête publique, le Gouvernement wallon rédigera la déclaration environnementale et adoptera le plan susvisé par arrêté délibéré en son sein.

